Saint-Charles-de-Bourget

Saint-Charles-de-Bourget le 8 octobre 2019

Regroupement des Maisons pour femmes
Victimes de violence conjugale
a/s Chantal Arseneault, présidente
mtrou@maisons-femmes.qc.ca

Objet : Demande d'appui contre la violence conjugale

Madame Arseneault,

Vous trouverez, joint à la présente, la résolution portant le numéro 281.19 adoptée par le conseil municipal de Saint-Charles-de-Bourget relativement au sujet mentionné en rubrique.

Si de plus amples informations vous étaient nécessaires concernant celle-ci, n'hésitez pas à me contacter.

Je vous prie d'agréer, Madame Arseneault, l'expression de mes salutations distinguées.

AT/ag

Audrey Thibeault
Directrice générale

Pièce jointe : résolutions (1)

357, Rang 2, Saint-Charles-de-Bourget (Québec) G0V 1G0 • Tél.: 418-672-2624 • Téléc.: 418-673-2118
Courriel: info@stcharlesdebourget.ca

Saint-Charles-de-Bourget

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉSOLUTION
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHARLES-DE-BOURGET

À la session ordinaire du conseil municipal de Saint-Charles-de-Bourget, tenue le 7 octobre 2019, à laquelle étaient présent son honneur le maire : M. Bernard St-Gelais.

et les conseillers suivants:

Messieurs Marc Lavoie, Dany Gauthier, Jacques Gauthier, Yvan Tremblay et mesdames Eve Larouche et Christine Durand-Duperré formant quorum.

REGROUPEMENT DES MAISONS POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE - MUNICIPALITÉ ALLIÉE
RÉSOLUTION NO 281.19

CONSIDÉRANT QUE : la charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article1);

CONSIDÉRANT QUE : c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT QUE : le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT QU' : il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT QUE : malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT QUE : lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE : comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Eve Larouche;
APPUYÉE PAR : M. Dany Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget se proclame municipalité alliée contre la violence conjugale.

Copie conforme, ce 8 octobre 2019

Audrey Thibeault
Directrice générale